

— Je n'abuserai pas plus longtemps de vous, monsieur, fit-il ensuite. On va vous lire votre interrogatoire, vous le signerez et vous serez libre.

Le greffier du magistrat commença tout aussitôt, d'un ton nasillard, la lecture des questions adressées au témoin et des réponses faites par celui-ci, puis il plaga la feuille devant Pascal Lantier et lui présenta une plume. Le constructeur la prit et signa d'une main ferme.

— C'est tout... lui dit alors M. Villeroet en le saluant.

Pascal rendit le salut et sortit. Il arpenta les couloirs presqu'en courant, avec l'allure et la figure d'un homme dont la raison démenage. Le sang-froid, la force de volonté dont il devait donner de si brillantes preuves, n'existaient plus.

Certains gens se mettent à trembler lorsqu'ils se rendent bien compte du péril qui les a laissés calmes. Lantier faisait partie de ceux-là, car il tremblait de tous ses membres.

Arrivé aux degrés par lesquels on descend à la cour du palais de justice, il fut obligé de s'arrêter et de s'adosser au mur. Il était livide. Ses jambes ne pouvaient plus supporter le poids de son corps. Pendant quelques secondes il crut qu'il allait s'évanouir et rouler sur les dalles.

Si le magistrat instructeur l'avait vu dans cet état, il l'aurait fait appréhender au corps immédiatement, à tout hasard, le jugeant de bonne prise.

L'état d'absolue prostration de Pascal ne dura que quelques minutes. L'énergie revint par degrés et le misérable put gagner la cour.

L'air glacial le ranima complètement. Il traversa le pont Saint-Michel et se rendit à la brasserie Dreher où l'attendait son cousin Léopold.

Nous le quitterons pour retourner au cabinet du juge d'instruction.

Ce dernier relisait à tête reposée l'interrogatoire de Pascal.

— L'évidence s'impose de plus en plus, dit-il à haute voix quand il eut fini, et la déposition de Pascal Lantier concorde avec celle que j'ai déjà reçue. Mademoiselle de Terrys isolait son père afin qu'aucune surveillance n'entravât l'exécution du crime dont elle avait conçu la pensée. Sûrie elle préparait les breuvages du malheureux vieillard et les lui présentait... les domestiques l'ont affirmé. Avide d'indépendance, et trouvant l'héritage paternel trop lent à venir, elle a consommé le parricide ! !

Le greffier prit la parole.

— Monsieur le juge d'instruction veut-il me permettre de lui adresser une observation ? demanda-t-il.

— Sans doute... fit M. Villeroet.

— J'ai oublié le chiffre de la somme trouvée chez M. de Terrys, mais ce n'était pas énorme...

— Cette somme était de quatre cent vingt-cinq mille francs environ.

— Eh bien, et le million remboursé par M. Lantier si peu de jours avant la mort du comte ?

— On n'en a pas vu trace.

— Comment cela se peut-il ?

— Les clefs de la caisse et des autres meubles formaient un trousseau et semblaient se trouver à la disposition du premier venu, avant l'arrivée de la justice. Un vol a peut-être été commis... Rien ne prouve que mademoiselle de Terrys n'ait point détourné ce million. C'est une enquête à faire. Je m'en occuperai plus tard.

— A la date indiquée par M. Lantier, le remboursement

du million ne figura pas sur les livres du compte, reprit le greffier.

— Non, mais ceci n'a rien de surprenant. M. de Terrys s'affaiblissait de jour en jour, au moral aussi bien qu'au physique et, quand il est mort, ses livres étaient tenus irrégulièrement depuis plus d'un mois.

— Il existe sans doute des pièces relatives à cette ordonnance dans les papiers du comte, poursuivit le subordonné.

— Ces pièces ont dû être restituées à M. Lantier, au moment où il s'est acquitté, répliqua le juge ; je vérifierai cela en temps utile. Dans tous les cas rien ne me semble obscur... Le comte perdait la mémoire et, après avoir été munitieux en affaires, devenait désordonné comme un enfant.

Le greffier cessa ses observations, mais demeura songeur et préoccupé.

M. Villeroet sonna. Un garçon de bureau parut.

— Allez donner l'ordre d'amener sur le champ mademoiselle de Terrys dans mon cabinet, dit le juge d'instruction.

Le garçon de bureau sortit pour s'acquitter de sa mission.

Honorine avait été extraite, le matin, de la prison de Saint-Lazare et conduite à la Conciergerie. Au bout de deux minutes elle parut, escortée d'une garde. Elle était vêtue de noir. Sa démarche brisée trahissait les souffrances subies et les insomnies de chaque nuit. Son visage disparaissait sous une voilette épaisse.

— Relevez votre voile, lui commanda le garde.

La jeune fille obéit et découvrit son visage pâle, amaigri, où le feu de la fièvre luisait dans ses yeux entre les paupières rougies.

— Enfin, monsieur, dit Honorine avec un accent plein d'amertume, je vais donc savoir pourquoi depuis quinze jours vous me gardez prisonnière, sans me faire l'honneur de répondre à mes lettres, sans daigner m'entendre, sans me donner enfin les moyens de me justifier.

— C'est à moi seul ici qu'il appartient d'interroger... interrompit sèchement le juge. Asseyez-vous.

— Alors, reprit mademoiselle de Terrys avec une poignante ironie, alors, vraiment ce n'est point un mauvais rêve que j'ai fait... J'ai été véritablement arrêtée, emprisonnée, je suis accusée du plus monstrueux de tous les crimes, et je compare devant vous pour subir un interrogatoire ! Je pensais que quinze jours de réflexion vous auraient suffi pour reconnaître votre erreur... Je croyais venir chercher ici l'annonce de ma liberté... J'espérais vous entendre proclamer bien haut mon innocence et solliciter mon pardon.

— Asseyez-vous ! répéta le juge. Je vais vous entendre. Si vous êtes innocente il ne tiendra qu'à vous de le prouver.

— Et l'accusation qu'il faut que je repousse est celle de parricide ?

— Vous le savez bien.

— Mais c'est effroyable et c'est insensé.

— Prouvez-le.

— Comment ?

— Par vos réponses.

— Alors, monsieur, questionnez-moi donc ?

— De l'interrogatoire sommaire subi par vous le jour de votre arrestation, il résulte que vous vous nommez Honorine Emma de Terrys, que vous avez vingt-trois ans et que vous êtes née à Paris. A quelle époque avez-vous perdu votre mère ?